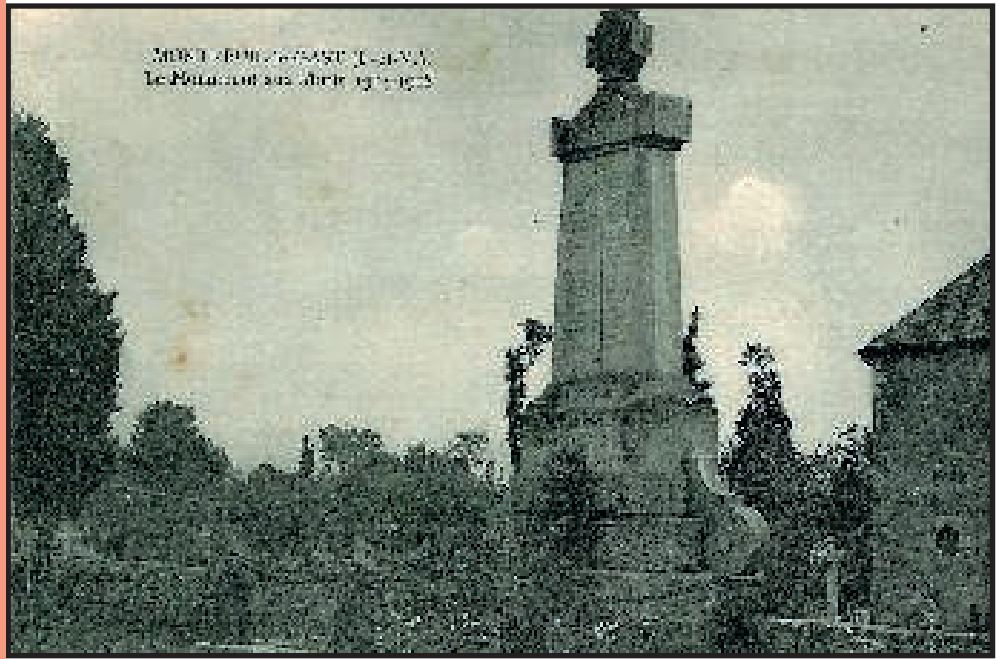


1914-1918 : "A nos enfants morts pour la patrie"

Association
Bas-Champ
Val d'Ille-Aubigné

Le 11 novembre 1918, marquant la fin de la guerre, ne donne pas lieu à de manifestations particulières. Les pertes humaines, le fait que plusieurs hommes restent mobilisés en 1919 contribuent à prolonger le conflit dans les esprits. Et ce n'est qu'entre 1920 et 1923 que seront construits les monuments aux morts en France, marquant ainsi la fin de la guerre dans l'opinion publique.



Une loi pour favoriser le devoir de mémoire.

Si la loi du 25 octobre 1919, « de glorification des héros morts pour la Patrie », prévoit un certain nombre de mesures, elle n'oblige en aucun cas les municipalités à construire un monument aux morts.

Pourtant, le pays se couvre d'un « gris manteau » de monuments afin de ne pas oublier l'horreur de celle qu'on souhaite la «Der des Der» !

Le texte de la loi du 25 octobre 1919

*Loi relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la grande guerre (promulguée au Journal officiel du 26 octobre 1919).
Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :*

ART. 1er. Les noms des combattants des armées de terre et de mer ayant servi sous les plis du drapeau français et morts pour la France, au cours de la guerre 1914-1918, seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon.

2. Sur ces registres figureront, en outre, les noms des non-combattants qui auront succombé à la suite d'actes de violence commis par l'ennemi, soit dans l'exercice de fonctions publiques, soit dans l'accomplissement de leur devoir de citoyen.

3. L'État remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la mairie et tenu à la disposition des habitants de la commune. (...)

4. Un monument national commémoratif des héros de la grande guerre tombés au champ d'honneur sera élevé à Paris ou dans les environs immédiats de la capitale.

5. Des subventions seront accordées par l'Etat aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie. La loi de finances ouvrant le crédit sur lequel les subventions seront imputées réglera les conditions de leur attribution.

6. Tous les ans, le 1er ou le 2 novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la patrie. Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires.

7. La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies. La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 25 Octobre 1919. Signé : B. POINCARÉ, Président du Conseil.



Montreuil-le-Gast :
 Plaque commémorative placée dans la nef de l'église (sous une statue de Jeanne d'Arc) sans doute très vite après la guerre car elle ne comporte que 27 noms au lieu des 40 du monument extérieur.



110

morts pour la Patrie à Melesse

Avec un lourd tribut de 110 morts, Melesse participe à la ferveur collective d'édification des monuments aux morts des années vingt.

Le conseil municipal valide le projet du sculpteur marbrier Folliot dans sa séance du 20 novembre 1919 pour « honorer les Enfants de la commune morts pour la France » et une souscription publique pilotée par un comité mis en place par J. Lecoq et ses adjoints P. Biet et J. Bénis collecte 800 francs soit 10 % du coût de la construction.

Implanté dans le jardin public, le monument est inauguré en grande pompe et dans le recueillement en octobre 1920. Taillé dans le granit et d'une grande sobriété, le monument est surmonté de la croix de guerre et décoré d'éléments symboliques des vertus militaires tels que la palme et la couronne de laurier.

Les noms des six victimes de la seconde guerre mondiale ont été ajoutés sur une stèle. A la veille du cinquantième anniversaire de la guerre 1914-18, un comité du souvenir de Verdun présidé par Maurice Genevoix envisage l'édification d'un mémorial à l'emplacement du village martyr de Fleury-devant-Douaumont pour perpétuer le souvenir de « tout ce que fut la gigantesque bataille, ses terribles engagements, ses inhumaines souffrances et le Sacrifice de tout un peuple ». La commune de Melesse participe à ce vaste élan national et reçoit un certificat de reconnaissance pour sa participation financière.

Une souscription pour Montreuil-le-Gast

Le conseil municipal demande en juin 1920 une subvention à l'Etat pour construire un « monument aux morts pour la patrie de la commune ». Parallèlement, les habitants sont appelés à participer à une souscription volontaire pour ériger le monument.

En avril 1921, la mairie commande un projet de monument à M. Folliot, marbrier à Rennes. La facture s'élève alors à 6 164,20 francs : la souscription permet déjà de financer 2 806 francs. Le conseil fixe alors le lieu de l'érection, « sur la place publique, sur le mur du cimetière dans l'axe de la chapelle nord de l'église, sans qu'aucune parcelle de terrain ne soit prise dans le cimetière ». Le projet Folliot sera d'abord rejeté par les autorités car il n'émane pas d'un « homme de l'art » avant d'être validé en juillet suivant.

Un monument pour La Mézière en 1946 !

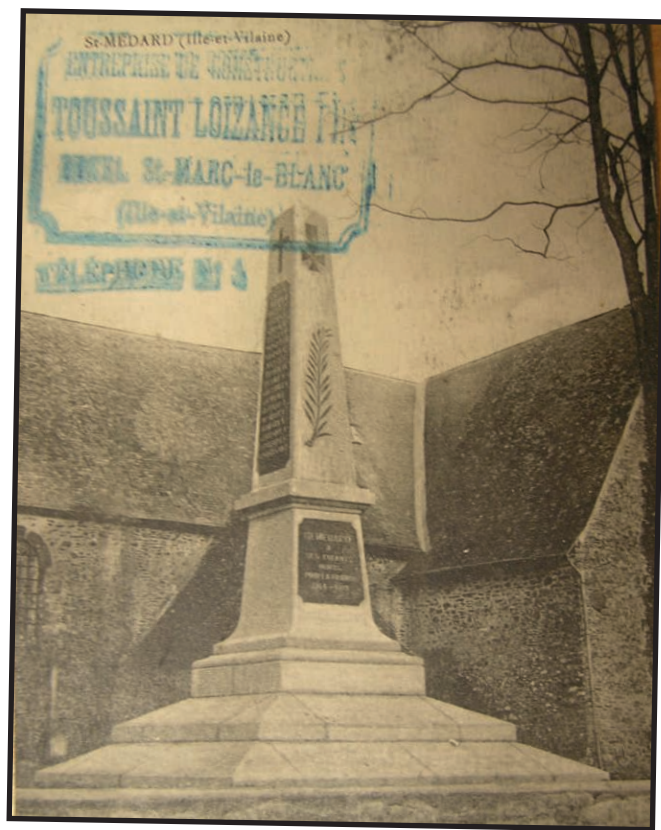
Les monuments aux morts ont, presque tous, été érigés entre 1920 et 1924. La Mézière fait exception à la règle : il ne fut élevé qu'en 1946. Le lieu d'implantation n'a jamais été fixé au hasard. Les communes dite « républicaines » optent pour la place de la mairie mais en Ille-et-Vilaine, la plupart des monuments sont implantés près de l'église parce que « l'église symbolise la protection de Dieu s'étendant sur les survivants et sur les morts de la guerre, ce qui marque une spécificité ».

La décision est prise au conseil municipal du 4 août 1946 et le 1er adjoint, Marcel Lefeuvre « fils de tués de la Guerre 14 » est chargé des démarches. Il sera plus tard le Président de l'association du même nom. Une souscription publique récolte 50 385 francs. Le coût de la réalisation s'élève à 104 071 francs. Terminé en février 1947, il est érigé près du porche de l'église. Il est inauguré pour les cérémonies du 11 novembre 1947 en présence du Préfet en hommage aux combattants des deux guerres. La stèle est en granit de Saint-Marc-le-Blanc.



Qui étaient les frères Huchet ?

Albert et Alphonse Huchet sont les fils de Mathurin Huchet. Après un apprentissage à Hédé auprès de son beau-père Jean-Marie Sauvage, Mathurin Huchet s'installe, vers 1890, comme tailleur de pierre à Romillé. Pendant tout le XIXème, les familles Huchet et Sauvage ont noué des alliances dans le triangle Saint-Symphorien-Hédé-Vignoc. De plus Jules Sillard, maire de Vignoc, a épousé en 1898 Anne-Marie Lemoine, fille d'un maire de Romillé. Tout ceci expliquant peut-être cela...



Une initiative du maire à Vignoc

Le 15 mai 1921, à la Fête des fleurs de Rennes, Toussaint Loizance, entrepreneur à Saint-Marc-le-Blanc, rencontre Jules Sillard, maire de Vignoc, le sujet de leur conversation : la construction d'un monument aux morts. Le 18 mai suivant, une proposition est faite sur le modèle du monument fraîchement érigé à Saint-Médard-sur-Ille.

Le 3 juillet 1921, une délibération décide d'élever un monument commémoratif pour perpétuer le souvenir des enfants de la commune qui ont donné leur vie à la Patrie. Une somme de 2 500 francs sert de noyau à la souscription lancée auprès des habitants. Le 29 janvier 1922, on reprend les plans établis par Loizance. En 1921 un traité de gré à gré est passé entre Jules Sillard, maire de Vignoc agissant au nom de la commune et les frères Huchet, Alphonse et Albert, sculpteurs-entrepreneurs de Romillé. Le 4 mai 1922, la Commission artistique départementale ne peut s'empêcher de regretter l'absence totale d'originalité et de caractère véritablement artistique du projet. Les plans proposés par les frères Huchet sont finalement acceptés ; le devis s'élève à 6 650 francs. Comme il manque 1 150 francs, on décide de demander une subvention et on décide du lieu d'érection : l'ancien cimetière autour de l'église. En décembre 1922, le conseil municipal se résigne : la subvention de l'État ne viendra pas. On vote alors la somme de 1 150 francs pour le budget additionnel de 1923 et aussi 825 francs pour une grille entourant le monument. Il faut dire que le temps presse, le monument a été inauguré le 6 août 1922 !



Saint-Médard-sur-Ille solidaire

Le 20 octobre 1918, la municipalité décide de souscrire à l'emprunt de la Libération : « Notre chère commune de Saint-Médard-sur-Ille, dont tant de fils ont donné leur sang pour la défense de la Patrie, se doit de participer à cette oeuvre de solidarité nationale ». Le conseil décide, avec les communes du canton, de choisir la commune d'Attigny, département des Ardennes, comme filleule. Une subvention de 1 franc par habitant est votée.

En 1920, le maire propose qu'on élève un monument en mémoire des enfants de Saint-Médard-sur-Ille morts pour la France. Le 21 juin 1920, une délibération vote une dépense de 8 000 francs. La somme est ramenée à 6 500 francs le 15 juillet suivant lors du contrat passé avec l'entreprise Loizance de Saint-Marc-le-Blanc qui est également à l'origine du projet de monument vignocois.

Un référendum pour le monument de Sens-de-Bretagne

C'est l'abbé Fresnay, issu d'une vieille famille de Sens-de-Bretagne, qui prend l'initiative de la construction : il entend céder un terrain à la commune afin de permettre l'édification d'un monument. Si la municipalité accepte le don, la population se divise sur l'emplacement. Le maire, M. Juhel, décide alors d'organiser l'un des premiers référendums.

Quatre-vingt-cinq citoyens participent au vote : le site proposé par l'abbé est adopté à une très large majorité (74 voix). Les travaux sont effectués par l'entreprise Petit de Saint-Marc-le-Blanc et l'inauguration a lieu le 31 juillet 1921.

Une initiative cléricale à Langouët

En 1914, l'édicule protégeant la fontaine Saint-Armel est détruit par une tempête. Très vite, l'abbé Mesnage, recteur de la paroisse, envisage, avec le soutien du conseil municipal, sa restauration en lieu du souvenir pour les enfants de Langouët morts au champ d'honneur.

Une souscription auprès de la population permet de récolter les fonds nécessaires. Le chanoine Courtel de Chandebœuf réalise les plans, un maître maçon de La Chapelle Chaussée l'érige et un sculpteur de Rennes, M. Folliot, fournit la plaque gravée avec le nom des victimes de la guerre. Le 19 août 1919, le monument est inauguré en présence de M. Richard faisant fonction de maire, le vicaire général, l'abbé Mesnage et les habitants de la commune. La construction du monument est donc ici antérieure à la loi d'octobre 1919...



**pour perpétuer
le souvenir...**

C'est en 1917, alors que les combats font rage, que l'idée de maintenir et de renforcer les liens entre soldats naît chez des combattants convalescents avec leur aumônier militaire le père Brottier. Bénéficiant de la caution de Georges Clémenceau, surnommé « le tigre », une association, l'Union Nationale des anciens Combattants (UNC) voit le jour le 11 décembre 1918, suivie d'un essor rapide de sections locales dans toute la France. Ainsi, la section de Melesse voit le jour le 28 février 1931 et en 1937 elle compte 144 adhérents sous la présidence de M. Simonneau.

Aujourd'hui, l'UNC rassemble toutes les générations de tous les combats auxquels la France et ses soldats ont participé.



Cérémonie d'inauguration du monument de Melesse, 1920

Dès 1921 les Melessiens souhaitent ériger un monument commémoratif dans leur église, lieu de baptême, de mariage ou de sépulture de leurs chers disparus.

C'est en juin qu'une grande plaque en mosaïque dessinée par M. Mellet architecte de l'église et exécutée par un mosaïste de renom, M. Odorico, est incluse dans le bas-côté du flanc nord de l'édifice.

D'un coût de 5 000 francs, les paroissiens participent à son financement. D'une belle facture, elle brille toujours d'un grand éclat dû aux tesselles du fond couleur or.



Carte de membre de l'UNC



Un dimanche du souvenir

à Montreuil-le-Gast

« Le dimanche 2 octobre 1921 à onze heures du matin, à la suite d'un service religieux célébré en l'église de Montreuil-le-Gast, le monument élevé sur la place publique en l'honneur des enfants de Montreuil-le-Gast morts pour la France pendant la grande guerre de 1914-1919 est inauguré ». Aussitôt après cette inauguration, tous les assistants se rendent à la mairie-école des garçons où une plaque de marbre a été scellée pour perpétuer le souvenir de M. Francis Gorvel, ancien instituteur de la commune, "Mort pour la France". M. le Maire remercia les souscripteurs qui par leur générosité ont permis d'élever un monument à nos glorieux morts. Le député, M. Deschamps, montra à tous la nécessité de l'union pour gagner la paix après avoir gagné la guerre.

Nouvelle commune : un monument pour Saint-Symphorien en 2008 !



En janvier 2008, Saint-Symphorien devenait la 353ème commune d'Ille-et-Vilaine. Le premier projet du nouveau conseil municipal, installé en mars 2008, fut la réalisation d'un monument du souvenir. En effet, la jeune commune n'a pas de lieu de commémoration mais seulement une plaque dans l'église. M. Philippe André, sculpteur à Fougères, est retenu et livre un an après un monument contemporain en granit et une stèle avec les 25 noms des symphoriennais «morts pour La France» pendant la première guerre mondiale.

L'inauguration eut lieu le 8 mai 2009 en présence de Jean-Louis Tourenne, président du Conseil général, Bernard Lebreton, maire, Michel Yris, membre du comité directeur de l'association départementale des anciens combattants d'Algérie Maroc et Tunisie, André Gallais président de la section locale et de nombreux habitants.

La guerre en dates

- | **28 juin 1914** : attentat contre l'héritier du trône d'Autriche à Sarajevo
- |
- | **23 juillet 1914** : l'Autriche attaque la Serbie
- |
- | **Fin juillet 1914** : mobilisation des populations
- |
- | **Août 1914** : début de la guerre ; Entente (France, Royaume-Uni, Russie) contre Alliance (Allemagne, Autriche)
- |
- | **Février - décembre 1916** : Bataille de Verdun
- |
- | **Avril 1917** : entrée en guerre des Etats-Unis
- |
- | **Octobre 1917** : révolution russe et fin des combats entre la Russie et l'Allemagne
- |
- | **Mars 1918** : reprise de la guerre de mouvement
- |
- | **11 novembre 1918** : armistice entre l'Entente et l'Allemagne
- |
- | **28 juin 1919** : Traité de Versailles ; la guerre est terminée



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AUX TRAVAUX DE RECHERCHES DE L'ASSOCIATION DU BAS-CHAMP ? NOUS FAIRE PART DE SOUVENIRS OU ENCORE NOUS PRETER DES DOCUMENTS ?

N'hésitez pas à nous contacter :
thrypelichet@aol.com

Association le Bas-Champ : Guy Castel, Mireille et Paul Fontaine (††), Lionel Henry, Eric Joret, Monique Le Guen, Thierry Pelichet, Sylvie Roinson, Rolland Vinet.

Coordination / mise en page : Lionel Henry
Impression : Média Graphic, octobre 2018.